

Inscription AES 2026 – 2027

A lire attentivement avant de compléter l'inscription

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-dessous les informations utiles au bon déroulement de l'inscription de votre / vos enfant(s) à l'accueil extrascolaire pour l'année scolaire 2026 – 2027. Nous vous en souhaitons bonne lecture et restons à votre disposition en cas de question par courriel : aes@attalens.ch ou par téléphone au 021 947 33 79.

Horaires de l'AES :

L'AES accueille les enfants du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30 (jusqu'à 17h30 les mercredis), en complément des horaires de l'école.

Vous trouverez les horaires de chaque degré scolaire sur le site internet de l'école : <https://ecole-basse-veveyse.ch/>. Sur le formulaire d'inscription à l'AES, nous vous demandons de cocher **uniquement** les horaires nécessaires à l'accueil de votre enfant à l'AES. En 4^{ème} page de ce document, vous trouverez la répartition des enfants par groupe selon leur domicile et degré scolaire pour l'année 2026-2027.

Nous profitons de vous rendre attentifs que les mardis et les jeudis sont particulièrement fréquentés et qu'il nous est difficile de répondre à toutes les demandes de placements pour ces journées. S'il existe pour vous une possibilité d'aménagement d'horaire de travail sur la semaine, nous vous saurions reconnaissants d'y songer.

Par principe, toutes les plages horaires d'accueil sont ouvertes aux inscriptions, selon la planification du tableau de la page 4. Cela étant, en cas de fréquentation insuffisante, il peut être décidé de ne pas ouvrir l'une ou l'autre de ces plages horaires ou d'en fermer en cours d'année scolaire moyennant un préavis d'un mois conformément à l'art. 7 du règlement d'application sur l'accueil extrascolaire. Toutefois et dans la mesure du possible, des solutions alternatives sont proposées (ex : accueil de votre enfant / vos enfants sur le site d'Attalens en lieu et place de celui de Remaufens).

Horaires irréguliers :

Si votre enfant devait fréquenter l'AES de manière irrégulière, nous vous demandons de compléter une plage horaire fixe, au minimum, dans le formulaire d'inscription, afin de déterminer l'horaire de base qui sera facturé.

Les horaires irréguliers seront transmis au secrétariat (aes@attalens.ch) avant le 15 du mois précédent la demande d'accueil, à l'aide du [formulaire](#) qui se trouve sur notre site internet. Ils seront confirmés en fonction des places disponibles.

Alternances 3H-4H :

Si votre enfant doit fréquenter l'AES durant les congés des alternances 3^H, nous vous demandons de compléter les deux plages horaires **en fonction de vos besoins**. Nous ajusterons votre demande à l'aide des listes transmises par l'école. En principe, les 4^H ont les mêmes jours de congé que l'année précédente.

Détermination du tarif :

Les tarifs sont calculés sur la base de votre dernier avis de taxation. Pour les **nouveaux inscrits**, nous vous demandons de nous le fournir lors de l'inscription. Les parents non mariés nous transmettront les deux avis de taxation. **Sans ce(s) document(s), le tarif maximum sera appliqué.**

Le tarif sera mis à jour dès réception d'un nouvel avis de taxation.

Un [tableau Excel](#) mis à disposition sur notre site internet vous aidera à estimer le coût de l'accueil de votre enfant.

Formulaire d'inscription :

Le formulaire d'inscription se trouve sur notre site internet dès le 1^{er} avril. Merci de nous faire parvenir l'inscription de votre enfant d'ici au **31 mai 2026** par e-mail (aes@attalens.ch) ou par courrier postal. Le document doit être complété entièrement (même si les données sont inchangées) et **signé de manière manuscrite**.

En cas de **garde partagée** durant les jours de fréquentation de l'AES, une demande d'inscription pour chaque parent doit être transmise.

Traitement de votre inscription :

Un accusé de réception, par mail, vous sera envoyé dans les 15 jours qui suivent la réception de l'inscription. Merci de nous contacter si vous ne recevez pas ce mail.

La demande d'inscription ne garantit pas une place d'accueil. Les inscriptions sont traitées selon l'ordre de critère de priorité d'accueil défini dans [le règlement communal sur l'accueil extrascolaire \(art. 5.1\)](#).

En cas d'inscription validée, une confirmation d'admission vous sera adressée **à la fin du mois de juin** avec mention du coût mensuel estimé sur quatre semaines de fréquentation.

Une liste d'attente est établie pour les enfants n'ayant pas eu une place attribuée, pour autant qu'ils soient éligibles selon les critères définis par le règlement. Les parents sont avertis dans les meilleurs délais d'une éventuelle impossibilité d'admission.

Autorisation :

Vous autorisez votre enfant à rentrer seul à la maison ou à se rendre à une activité extrascolaire durant le temps de l'AES ? Si oui, un [formulaire d'autorisation](#) devra être remis au personnel de l'accueil extrascolaire. Il est disponible sur notre site internet. **Sans cette autorisation**, votre enfant ne sera pas autorisé à quitter seul l'AES.

AES vacances :

L'inscription pour l'AES vacances est effectuée par le biais de documents séparés. Nous vous informerons dès l'ouverture des inscriptions.

Pour l'année civile 2026, l'AES vacances d'automne aura lieu du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2026 sur le site de Remaufens. Les dates des AES vacances pour 2027 sont disponibles sur le lien internet suivant : <https://www.attalens.ch/accueil-extra-scolaire/>.

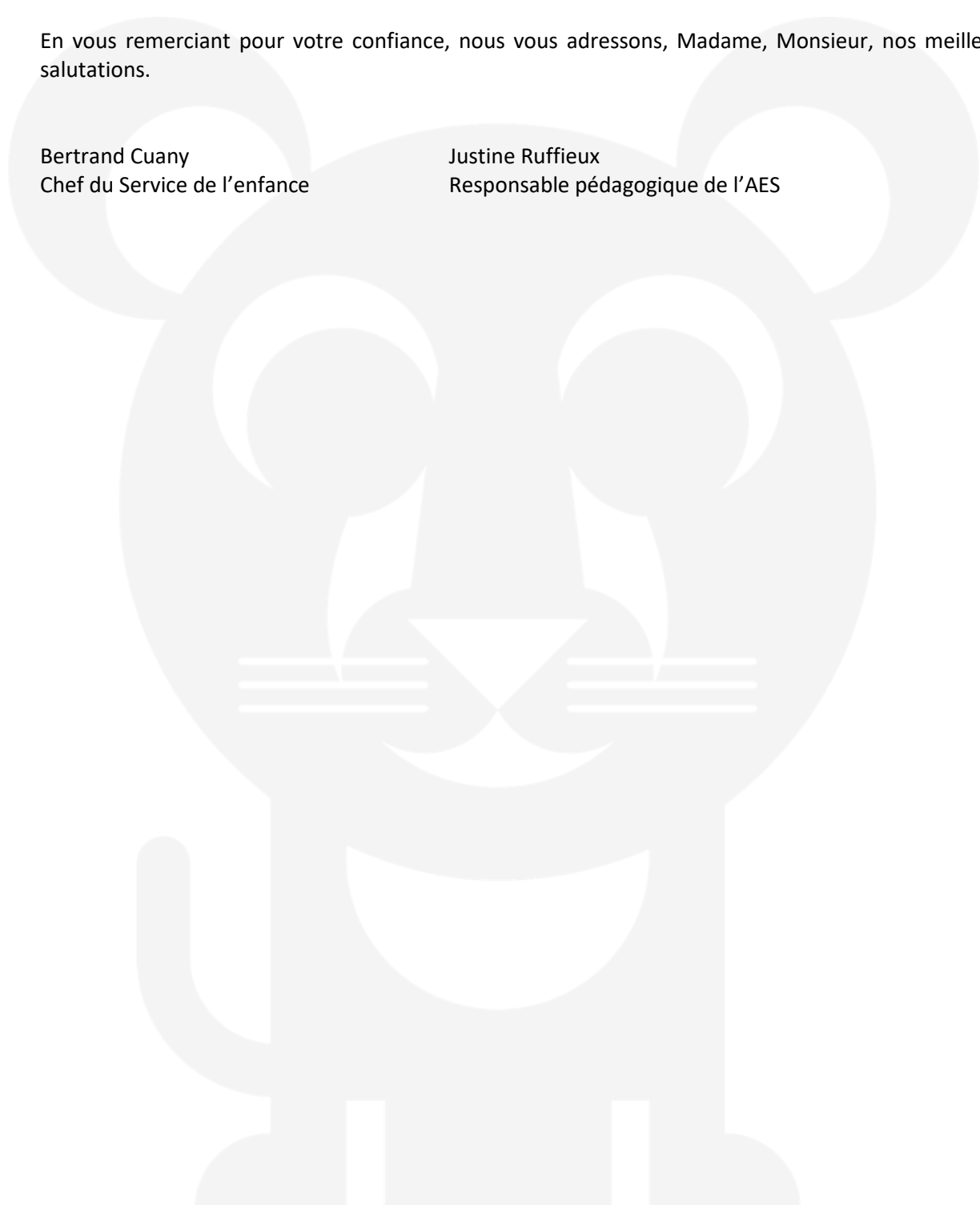
Informations complémentaires :

Vous trouverez d'autres renseignements sur l'AES, ainsi que tous les documents nécessaires, en visitant notre site internet : <https://www.attalens.ch/accueil-extra-scolaire/>

En vous remerciant pour votre confiance, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Bertrand Cuany
Chef du Service de l'enfance

Justine Ruffieux
Responsable pédagogique de l'AES



Ouverture des groupes 2026 - 2027

Les enfants sont répartis dans les groupes selon leur domicile et degré scolaire, comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

Attalens

Enfants domiciliés à Attalens, Granges et Tatroz et scolarisés à Attalens :

Aviateur 1 ^H et 2 ^H	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (07h00 – 07h55)	Enfantines	Enfantines	Enfantines	Enfantines	Enfantines
Matinée (07h55 – 11h35)	1 ^H	Fermé	2 ^H	Fermé	1 ^H
Midi (11h35 – 13h25)	Enfantines	Enfantines	Enfantines	Enfantines	Enfantines
Après-midi (13h25 – 15h05)	2 ^H	1 ^H	Enfantines	1 ^H	1 ^H
Soir 1 (15h05 – 17h30)	Enfantines	Enfantines	Enfantines	Enfantines	Enfantines
Soir 2 (17h30 – 18h30)	Enfantines	Enfantines	Fermé	Enfantines	Enfantines

Renard 3 ^H à 8 ^H	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (07h00 – 07h55)	Primaires	Primaires	Primaires	Primaires	Primaires
Matinée (07h55 – 11h35)	Fermé	3 ^H	Fermé	3 ^H	Fermé
Midi (11h35 – 13h25)	Primaires	Primaires	Primaires	Primaires	Primaires
Après-midi (13h25 – 15h05)	Fermé	4 ^H	Primaires	4 ^H	Fermé
Soir 1 (15h05 – 17h30)	Primaires	Primaires	Primaires	Primaires	Primaires
Soir 2 (17h30 – 18h30)	Primaires	Primaires	Fermé	Primaires	Primaires

Remaufens

Enfants domiciliés à Rемаufens et scolarisés à Rемаufens ou à Attalens :

Comète 1 ^H à 8 ^H	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (07h00 – 07h55)	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous
Matinée (07h55 – 11h35)	1 ^H	3 ^H	2 ^H	3 ^H	1 ^H
Midi (11h35 – 13h25)	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous
Après-midi (13h25 – 15h05)	2 ^H	1 ^H et 4 ^H	Tous	1 ^H et 4 ^H	1 ^H
Soir 1 (15h05 – 17h30)	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous
Soir 2 (17h30 – 18h30)	Tous	Tous	Fermé	Tous	Tous